

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240930-DEL\_24\_07\_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-07-03

### RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le trente du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 25.09.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëticia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

**Absents excusés :** M. Alessandro POZZO.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante le projet de rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Jean Baptiste de JOUCAS pour laquelle la commune s'est engagée auprès de l'Association Les Amis de l'Eglise de JOUCAS à solliciter des aides financières auprès du département et de la Région.

Puis il expose ce qui suit :

Les travaux consistent à la réalisation de 4 vitraux à motifs géométriques de type losangé et 1 vitrail à motif contemporain basé sur un thème religieux. Le montant desdits travaux s'élève à 24.332,00 € HT conformément au devis des « VITRAUX BULARD », entreprise retenue pour les effectuer, le cas échéant.

Ces dépenses peuvent prétendre à l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif Départemental en faveur du Patrimoine par le Département mais également au titre de la restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé par la Région.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rénovation vitraux	24.332,00	DEPARTEMENT – Dispositif départemental en faveur du patrimoine (40 %)	9.732,80
		REGION – restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé (40 %)	9.732,80
		Autofinancement (20%)	4.866,40
<b>Total HT de l'opération</b>	<b>24.332,00</b>	<b>Total</b>	<b>24.332,00</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement précité et de solliciter auprès du Département et de la Région des aides financières en vue de la rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Jean Baptiste de JOUCAS.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Jean Baptiste de JOUCAS et le plan de financement précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 9.732,80 €, soit à hauteur de 40 % de la dépense, auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 9.732,80 €, soit à hauteur de 40 % de la dépense, auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre de la restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération seront inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,  
**Muriel PONTET**

A blue ink signature of Muriel Pontet, consisting of a stylized, elongated loop with a horizontal crossbar.